



Rapport du Conseil régional - Ref 2399539

# Règlement d'intervention de soutien à la vie associative en Nouvelle-Aquitaine

Séance plénière du 7 juin 2023

Le CESER se félicite de la prise en compte de plusieurs de ses préconisations dans la politique régionale de soutien aux associations.

Néanmoins, face aux évolutions économiques récentes et surtout, face aux urgences environnementale, sociale et démocratique; le CESER estime que les politiques publiques régionales concernant le soutien à la vie associative devraient être plus ambitieuses. L'importante contribution des acteurs associatifs à la réalisation des priorités politiques régionales et leur capacité à engager des initiatives visant les transitions nécessaires ainsi le justifient. Sans oublier, que malgré sa résilience, le secteur a été fortement impacté par les récentes crises multiples.

Le Conseil régional doit veiller à ce que les modalités de soutien et de financement qu'il accorde, soient compatibles avec la nature non marchande des associations.

Le CESER rappelle également que les associations lient également des partenariats internationaux et transfrontaliers pour mener des initiatives de coopération qui méritent un accompagnement spécifique.

Le CESER constate que le Règlement d'intervention (RI) prend en compte plusieurs préconisations formulées par l'Assemblée socioprofessionnelle, notamment celles concernant l'adoption d'une Charte régionale formalisant et déclinant en région les engagements réciproques entre l'Etat, la Région et les acteurs associatifs. Par ailleurs, le CESER constate que plusieurs mesures proposées par le RI vont dans le bon sens, notamment : la revalorisation du soutien régional à l'emploi associatif ainsi que l'assouplissement apporté dans les possibilités d'accès à ce dispositif (ouverture aux temps partiels, éligibilité des CDD), au secteur associatif, les mesures destinées à encourager la mutualisation des ressources humaines ainsi que les mesures d'accompagnement de la formation.

Toutefois, le CESER considère qu'une politique régionale du soutien de la vie associative efficace ne peut pas se limiter à accompagner l'adaptation des associations aux évolutions socio-économiques (transition numérique, perte de vitesse du bénévolat, réduction de l'impact environnemental, augmentation des charges des associations, etc.).

Il estime en effet, qu'elle doit prendre en considération et répondre aux facteurs suivants :

- Loin d'être un simple prestataire de services, le secteur associatif joue un rôle clé en tant que partenaire des pouvoirs publics, contribuant à la réalisation des priorités politiques régionales, comme en témoigne l'inclusion dans le RI des objectifs de la feuille de route Néo Terra comme un des piliers guidant l'attribution des subventions régionales.
- Par leur présence sur le terrain et leurs initiatives d'intérêt général, les associations ont une capacité de prospective et de proposition de solutions innovantes qui leur permettent de s'engager dans les dynamiques de transition nécessaires face à l'urgence écologique, sociale et démocratique<sup>1</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> CESER, 2021, COVID 19 en Nouvelle-Aquitaine : L'urgence de transformer demain. In <a href="https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/publication/covid-19-en-nouvelle-aquitaine-lurgence-de-transformer-demain">https://ceser-nouvelle-aquitaine-lurgence-de-transformer-demain</a>

- La fragilité du secteur associatif à la suite des crises et évolutions politiques et économiques actuelles. En effet, en 2021, le CESER alertait sur la gravité de l'impact de la crise sanitaire sur le monde associatif<sup>2</sup>. Aujourd'hui, les associations subissent encore directement les retombées de cette crise se traduisant par des difficultés financières, la démobilisation des bénévoles, l'affaiblissement des partenariats publics, etc.<sup>3</sup>. Le contexte inflationniste actuel vient frapper à nouveau leur santé financière alors que les dispositifs d'aides restent méconnus ou peu mobilisés<sup>4</sup>.

Les éléments de bilan de la politique engagée entre 2017 et 2022 évoqués dans le projet de règlement, font état de 0,016% du total des bénévoles formés (2 000 bénévoles) ; 2 % des associations bénéficiaires d'un Dispositif Local d'Accompagnement (3 000 associations) et 0,10% du total des associations bénéficiaires d'aides à l'investissement pour soutenir leur projet associatif (157 associations). Le CESER estime que, face à « l'urgence de transformer demain », la portée du soutien du Conseil régional aux associations doit être beaucoup plus large et viser des résultats plus ambitieux.

Pour ce faire, il est impératif d'engager une véritable dynamique de co-construction de la politique de soutien à la vie associative, ce qui impliquerait que les acteurs associatifs soient plus étroitement d'être plus étroitement associés à l'élaboration de cette politique, plutôt que de prendre part à un simple processus de consultation.

# Des modalités de soutien davantage compatibles avec la nature du mouvement associatif

#### Concernant la formation des bénévoles associatifs :

Le CESER souligne la nécessité de revaloriser le forfait-jour servant de base à la subvention, qui reste bloqué à 500 € depuis plusieurs années et ne prend pas en compte l'inflation et l'importance des frais de déplacement dans une grande région comme celle de Nouvelle-Aquitaine.

#### Concernant les modalités de financement :

Le CESER invite le Conseil régional à maintenir la subvention comme mode de financement privilégié des associations. Il alerte sur le risque de dérive associé à la généralisation des logiques venues du secteur lucratif, notamment l'introduction des impératifs de performance et la mise en concurrence entre les associations. Ces logiques sont contraires aux principes de coopération et d'autonomie inhérents à la nature associative.

Par ailleurs, la généralisation des appels à projets risque d'orienter les choix associatifs sur des thèmes fléchés et de les éloigner des thématiques d'interventions issues des observations du terrain ; de mobiliser des ressources humaines et financières des associations pour faire face à la lourdeur de la gestion et le suivi des projets ; d'exiger des compétences techniques pointues face à la complexité des dossiers et de rendre difficile le travail sur le long terme compte tenu de la succession des projets sur le court terme. De telles évolutions entraînent la raréfaction du soutien financier nécessaire à la vie démocratique des associations, l'un des socles du mouvement associatif<sup>5</sup>.

### Concernant le soutien à la mutualisation :

Le CESER invite le Conseil régional à s'écarter d'une approche basée sur l'expertise externe et à reconnaître et s'appuyer davantage sur l'expertise interne des associations.

#### Concernant l'offre d'appui aux têtes de réseau :

Si le RI envisage une offre d'appui aux têtes de réseau associatif, la façon dont les missions d'appui sont formulées font apparaître celles-ci comme des « pourvoyeurs de services pour leurs membres ». Or, les regroupements d'associations jouent avant tout un rôle structurel en tant que garants des valeurs associatives, de veille pour assurer le respect de la vision du monde associatif, par exemple, dans le cadre des alliances et des coopérations avec d'autres acteurs publics et privés, etc.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Idem.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Mouvement associatif, 2021, « Covid19 : Un an après, où en sont les associations ? » Résultats de la 3ème enquête in https://lemouvementassociatif-na.org/ressources/covid-19/#covid3 (consulté en juin 2023).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Mouvement associatif, 2023, *Les associations face à l'inflation*, résultats de l'enquête. In <u>Les associations face à l'inflation</u>: <u>découvrez les résultats de l'enquête 2023 | Mouvement associatif Nouvelle-Aquitaine (lemouvementassociatif-na.org)</u> (consulté en juin 2023).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Collectif des associations citoyennes, 2023, Marchandisation et financiarisation des associations. Décryptage d'un processus, Coordonné par Marianne Langlet.

#### Concernant l'accompagnement des mutations associatives :

La formulation proposée par le RI (« accompagner des propositions d'experts pour aider les associations de Nouvelle-Aquitaine... ») laisse penser que les associations n'auraient pas la capacité d'analyser par elles-mêmes les mutations qui les concernent. Certes, il sera sans doute nécessaire à un moment donné de solliciter des experts pour faire face à ces mutations. Mais le CESER souhaite que la mise en œuvre de ce dispositif se fasse à l'initiative des associations et non pas d'experts extérieurs.

#### Concernant l'évaluation :

Le CESER se félicite de l'engagement en faveur d'une culture d'appréciation et d'évaluation inscrites dans la Charte d'engagement réciproque entre l'État, le Conseil régional et les acteurs associatifs. Néanmoins, l'Assemblée rappelle que la mesure de l'impact des activités associatives ne doit pas se limiter à une approche quantitative mais interroger également les aspects qualitatifs.

# Les associations néo-aquitaines, des acteurs qui contribuent à concrétiser les ambitions européennes et internationales de la Région Nouvelle-Aquitaine

La dimension européenne et internationale de la Nouvelle-Aquitaine est le résultat à la fois de sa situation géographique – au cœur de la façade atlantique européenne – et des liens de coopération décentralisée et territoriale que les diverses parties prenantes – y compris des associations – entretiennent avec des partenaires internationaux.

Le CESER rappelle qu'un nombre important des initiatives locales de coopération et de solidarité internationale sont développées par des acteurs variés, parmi lesquels l'on trouve des associations à caractère divers (des forums des jeunes ; des associations de patrimoine ; des chantiers associatifs ; des structures de l'économie sociale et solidaire ; des associations des métiers ; des associations circassiennes ; des associations culturelles et sportives, des associations œuvrant pour l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et contre les discriminations, etc.)<sup>6</sup>. D'autres associations néo-aquitaines développent également dans nos territoires des actions dans le domaine de l'Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI).

En tant que structures porteuses de projets, elles animent les espaces de coopération dans lesquels notre région participe, notamment le Groupement européen de coopération territoriale (GECT) qui regroupe la Nouvelle-Aquitaine, l'Euskadi et la Navarre. Si le projet de Macro-région atlantique se concrétise, elles seront également appelées à jouer un rôle important dans cet espace de coopération réunissant toutes les régions de la façade atlantique européenne.

Plusieurs avis et contributions du CESER relèvent que des efforts doivent encore être faits pour soutenir les associations et autres acteurs de nos territoires agissant à l'international. C'est pourquoi, l'assemblée estime qu'il est important que le Règlement d'intervention de soutien à la vie associative en Nouvelle- Aquitaine, en tant que cadre d'aide à la vie associative, prenne en compte ces associations et leurs spécificités.

Ainsi, le renforcement de l'ingénierie territoriale est fondamental pour favoriser l'émergence des projets associatifs de coopération internationale et pour accompagner les projets mais aussi, à budget régional constant, pour faciliter aux associations l'accès aux financements alternatifs, notamment les fonds européens.

Le CESER estime que le Règlement d'intervention doit prévoir un accompagnement spécifique pour les associations menant des initiatives internationales.

### Cet accompagnement pourrait inclure :

- l'identification des besoins par catégorie d'acteurs ; une meilleure information sur les fonds européens pour les candidats potentiels ; l'accompagnement au montage de projets européens ; l'animation et la mise en réseau :
- la mutualisation de moyens et la mise en place d'outils financiers permettant un relais de trésorerie compte tenu du délai de paiement des soldes de convention par les gestionnaires de fonds européens ;
- la formation et l'accompagnement technique ciblé des porteurs durant la mise en œuvre et la gestion financière des projets afin de minimiser les risques de pertes des financements et de contentieux à l'issue des contrôles.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Le rapport de 2020 du CESER sur la Mobilité transfrontalière en lien avec la formation et l'emploi permet d'apprécier des exemples concrets des initiatives de coopération pilotées par diverses associations.

#### Préconisations du CESER

- L'application systématique du conventionnement pluriannuel d'objectifs et des moyens, permettant d'inscrire le financement public dans la durée, tel que préconisé par le Rapport du CESER de 2017 sur la vie associative en Nouvelle-Aquitaine<sup>7</sup>.
- Veiller à ce que l'engagement en matière d'évaluation de la politique de soutien aux associations soit respecté. Intensifier les efforts pour socialiser les résultats des évaluations auprès du public intéressé.

. . .

- Intégrer parmi les objectifs de la politique de soutien de la Région, un objectif de renforcement de l'autonomie des associations.
- Adopter une approche différente pour la mutualisation, en faisant appel à l'expertise et les compétences internes des associations.
- Intégrer dans le règlement d'intervention des mesures spécifiques pour accompagner les associations impliquées dans la mise en œuvre des initiatives dans les domaines de la coopération décentralisée, internationale et transfrontalière.

Proposition de la Commission 5 : « Vie sociale, culture et citoyenneté » Président : Alain BARREAU ; Rapporteur : Éric ROUX

Avec la contribution de la commission C « Coopérations interrégionales, Transfrontalières et internationales – Europe » : Présidente : Rita SILVA VARISCO, Rapporteure : Brigitte LAVIGNE

Vote sur l'avis du CESER

« Règlement d'intervention de soutien à la vie associative en Nouvelle-Aquitaine »

152 votants Pour : 152 Abstention : 0 Contre : 0 Adopté à l'unanimité

**Emmanuelle Fourneyron** Présidente du CESER de Nouvelle-Aquitaine

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> CESER, 2017, Panorama des dynamiques associatives en Nouvelle-Aquitaine, in <a href="https://ceser-nouvelle-aquitaine">https://ceser-nouvelle-aquitaine</a>, in <a href="https://ceser-nouvelle-aquitaine">https://ceser-nouvelle-aquitaine</a>, associatives-en-nouvelle-aquitaine